

C. POUR LES ORGANISATEURS : Accord de commercialisation

C.1 Application.

La politique suivante détermine les modalités et les conditions sous lesquelles les Organismes peuvent utiliser les Services pour créer, promouvoir et encaisser les revenus des ventes pour un événement vendant des billets et/ ou des inscriptions (Le présent « accord de commercialisation »). En acceptant les Conditions du service, vous acceptez les conditions du présent accord de commercialisation sans modification et d'être lié à Chronometrage.com par un contrat exécutoire, qui s'appliquera si vous utilisez les Services pour créer, promouvoir et/ ou encaisser les revenus des ventes pour un événement vendant des billets et/ ou des inscriptions.

C.2 Incorporation par renvoi.

Le présent accord de commercialisation, les droits et les obligations contenus dans Le présent accord de commercialisation sont ajoutés et incorporés aux Conditions du service par renvoi. Rien dans Le présent accord de commercialisation ne pourra modifier, annuler, corriger ou résilier toute autre condition des Conditions du service.

C 3. Informations complémentaires relatives à l'inscription

C.3.1 Informations complémentaires.

Lors de la création d'un événement payant ou à tout moment après ladite création, Chronometrage.com pourra vous demander de fournir des informations complémentaires (autres que les informations requises pour s'inscrire aux Services) vous concernant, ou concernant l'entité que vous représentez (si applicable), les directeurs/ propriétaires réels de l'entité que vous représentez (si applicable) (collectivement « Informations complémentaires relatives à l'inscription »). Par exemple, les données supplémentaires relatives à l'inscription peuvent inclure l'adresse actuelle, les noms sous lesquels l'entreprise fait des affaires, les descriptions des produits, l'adresse du site web, le compte bancaire ou d'autres informations sur les comptes de paiement, les numéros d'identification fiscale, la date de naissance, le numéro de passeport ou de permis de conduire, le pays d'origine, les copies de pièces d'identité émises par un organe gouvernemental et toute autre information personnelle. Ces informations peuvent être utilisées pour vérifier la validité et/ ou la légalité de vos transactions et/ ou établir si vous pouvez pour utiliser les Services pour des événements payants. Vous acceptez de

: (a) fournir ces informations dans les temps opportuns, de façon précise et complète et de (b) conserver ou mettre à jour rapidement lesdites informations dans les temps opportuns pour garantir qu'elles demeurent précises et complètes à tout moment.

3.2 Autorisation de divulgation.

L'Organisateur reconnaît Chronometrage.com est autorisé à partager les Informations relatives à l'inscription (conformément à ce qui est défini dans les Conditions d'utilisation), les Informations complémentaires relatives à l'inscription et les informations relatives à vos événements et à vos transactions sur les Services avec nos Partenaires de traitement des paiements (conformément à ce qui est défini ci-après), les Services de cartes bancaires (conformément à ce qui est défini ci-après), et les formes alternatives de cadres de paiement (conformément à ce qui est défini ci-après), votre banque ou tout autre établissement financier, dans tous les cas dans la mesure où vos transactions ou vos événements impliquent lesdits tiers. De plus, vous autorisez Chronometrage.com à vérifier vos Informations relatives à l'inscription ainsi que les Informations complémentaires relatives à l'inscription et à mener les diligences requises vous concernant par le biais de tiers, y compris des agences d'évaluation du crédit. Concernant l'affichage des résultats, celui-ci pourra être affiché au maximum pendant 1 an à partir de l'ajout ou de la modification du classement.

3.3 Manquement en matière de fourniture d'informations.

Nous nous réservons le droit de suspendre votre compte Chronometrage.com ou de retenir tous les montants qui vous sont dus si nous pensons raisonnablement que vos Informations relatives à l'inscription ou vos Informations complémentaires relatives à l'inscription sont inexactes ou si vous ne fournissez pas toutes les Informations relatives à l'inscription ou les Informations complémentaires relatives à l'inscription dans les délais opportuns.

(f) Réserves.

Chronometrage.com se réserve le droit de retenir un certain pourcentage sur les Frais d'inscription à l'événement (ledit pourcentage sera déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion) pour financer une réserve (i) à tout moment puisque nous établissons à notre entière discrétion que cela est nécessaire sur la base du niveau (ou niveau estimé) des remboursements, des frais de litige, des rejets de débit, des plaintes de clients, des allégations de fraudes, des modifications du profil de crédit de l'Organisateur ou du degré de

risque sous-jacent de ou des événements ; et (ii) le cas échéant, nécessaire pour garantir l'exécution de vos obligations en vertu des Conditions du service, y compris de la présente Entente marchand. Le droit Chronometrage.com de constituer une réserve perdurera une fois le ou les événements concernés terminés et cela jusqu'à ce que (A) l'Organisateur se soit libéré de ses obligations conformément aux Conditions du service et que des délais applicables pour les remboursements, frais de litige, rejets de débit, et plaintes aient expiré ou (B) jusqu'à ce que l'Organisateur ait, le cas échéant, fourni à Chronometrage.com la garantie appropriée (conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com à son entière discrétion) en ce qui concerne ses obligations en vertu des Conditions du service, qu'elles soient échues ou non-échues, éventuelles ou non-éventuelles, liquidées ou non-liquidées.

C.4. Méthodes de paiement ; Processus de paiement.

C.4.1 Présentation.

(a) Méthodes de paiement.

Les inscriptions transitent via le compte Chronometrage.com. Un virement (moins les frais de transactions) est effectué automatiquement sur le compte de l'organisateur. Un paramétrage peut être effectué en fonction du montant et du nombre de transactions. Par exemple Chronometrage.com ne fera pas de virement (avant la fin des inscriptions) si la somme totale du virement n'est pas supérieure à 50 euros.

Chronometrage.com.

Le « Processeur de paiement Chronometrage.com », ou « EPP », ou « Service EPP », en vertu duquel Chronometrage.com agit comme agent limité de collecte des paiements de l'Organisateur dans le but d'encaisser les Frais d'inscription à l'événement par le biais de ses Partenaires (PayPal etc...) de traitement des paiements (conformément à ce qui est défini ci-après).

(b) Rôle Chronometrage.com.

Pour éviter toute confusion, Chronometrage.com ne fournit et ne fournira pas de services bancaires, de collecte de dépôts, de valeurs stockés, d'assurance ou tout autre service financier à un Organisateur, ne faisant pas partie des Organisateurs qui optent pour le Service EPP, agissant comme agent limité de collecte des paiements conformément à ce qui est défini ci-après. Pour fournir le Service EPP, Chronometrage.com utilise des passerelles, des modes de paiement, des banques acquéreuses et/ ou des acquéreurs tiers avec lesquels nous avons conclu des partenariats (collectivement, les « Partenaires de traitement des

paiements ») et les Organismes ainsi que Chronometrage.com sont soumis aux règles et règlements desdits Partenaires de traitement des paiements. Pour des raisons de commodité, Chronometrage.com vous indique le solde du produit pour vos événements sur votre compte Chronometrage.com, cependant, ce solde reflète simplement la somme collectée au titre de Frais d'inscription à l'événement par un service de paiement tiers (FPP) ou par nos Partenaires de traitement des paiements (EPP), et dans le cas du Service EPP, il ne représente qu'une réclamation générale sans garantie à l'égard de Chronometrage.com et en aucun cas un stock de valeur ou un dépôt/ compte courant.

(c) Confirmations.

Une fois la commande passée par un Participant et confirmée par Chronometrage.com, Chronometrage.com génère un message de confirmation et émet un numéro de confirmation unique à la commande du Participant.

L'Organisateur consent à accepter, honorer et remplir sans aucune condition tous ses engagements relatifs aux ventes de billets, d'inscriptions, d'articles et aux dons confirmés par Chronometrage.com au moyen des Services, et il est de l'entière responsabilité de l'Organisateur de vérifier le numéro de confirmation du Participant ou toute restriction propre à l'événement avant la tenue de ce dernier.

(d) Frais.

Indépendamment de l'option de traitement des paiements choisie, l'Organisateur accepte de payer à Chronometrage.com tous les frais applicables à chaque billet, inscription ou tout autre article vendu ou don sollicité par le biais des Services (les « Frais de service Chronometrage.com»). Dans la mesure où l'Organisateur utilise le Service EPP, l'Organisateur accepte également de payer à Chronometrage.com les frais complémentaires de traitement des paiements (les « Frais de traitement des paiements Chronometrage.com») sur chaque billet, inscription ou tout autre article vendu ou don sollicité par le biais des Services. Les Frais de service Chronometrage.com et les Frais de traitement des paiements Chronometrage.com varient en fonction des pays et les frais actuels en vigueur peuvent être consultés sur notre site. Il est important de noter que ces frais sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps pour les transactions ayant lieu après la modification. De plus, l'Organisateur peut de temps en temps demander des Services complémentaires à Chronometrage.com, y compris mais sans s'y limiter, des services de marketing et de promotion, la location d'équipement, des services sur place, des billets imprimés et la gestion de compte dédié, Chronometrage.com peut fournir à son entière discrétion et dont les conditions pourront faire l'objet d'un accord écrit distinct. Les frais pour lesdits Services afférents (les « Frais afférents ») seront communiqués à l'Organisateur avant qu'il n'accepte lesdits

Services. Les Frais de service Chronometrage.com, les Frais de traitement des paiements Chronometrage.com et les Frais afférents sont désignés ci-après par l'expression les « Frais ».

(e) Factures.

Les factures relatives aux commissions perçues par Chronometrage.com seront envoyées chaque mois.

(f) Annulations ; Inexécution.

Aucun paiement ne sera effectué à l'Organisateur pour tout événement qui est annulé ou pour tout événement dont Chronometrage.com pense qu'il y a un risque d'annulation ou d'inexécution, à moins que Chronometrage.com ne reçoive une garantie appropriée (conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com à son entière discrétion) en ce qui concerne les obligations de l'Organisateur en vertu du présent accord de commercialisation. Pour toute annulation d'évènements les frais retenus s'élèvent à 1 euro par inscrits.

(g) Réserves.

Chronometrage.com se réserve le droit de retenir un certain pourcentage sur les Frais d'inscription à l'événement (ledit pourcentage sera déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion) pour financer une réserve (i) à tout moment puisque nous établissons à notre entière discrétion que cela est nécessaire sur la base du niveau (ou niveau estimé) des remboursements, des frais de litige, des rejets de débit, des plaintes de clients, des allégations de fraudes, des modifications du profil de crédit de l'Organisateur ou du degré de risque sous-jacent de ou des événements ; et (ii) le cas échéant, nécessaire pour garantir l'exécution de vos obligations en vertu des Conditions du service, y compris de la présente Entente marchand. Le droit Chronometrage.com de constituer une réserve perdurera une fois le ou les événements concernés terminés et cela jusqu'à ce que (A) l'Organisateur se soit libéré de ses obligations conformément aux Conditions du service et que des délais applicables pour les remboursements, frais de litige, rejets de débit, et plaintes aient expiré ou B) jusqu'à ce que l'Organisateur ait, le cas échéant, fourni à Chronometrage.com la garantie appropriée (conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com à son entière discrétion) en ce qui concerne ses obligations en vertu des Conditions du service, qu'elles soient échues ou non-échues, éventuelles ou non-éventuelles, liquidées ou non-liquidées.

(h) Rejets de débit ; Renversements.

Tout rejet de carte de crédit ou tout autre renversement de transaction intenté à l'encontre de Chronometrage.com ou ses affiliés quelle que soit la raison (sauf dans la mesure où cela résulterait uniquement d'une négligence ou d'une conduite inappropriée Chronometrage.com) en rapport avec un événement de l'Organisateur et toute association de carte de crédit, tout traitement des paiements, toute re-soumission, pénalité et autre dépense ou frais encourus par Chronometrage.com ou ses affiliés en lien avec lesdits rejets de crédit frais relèvera de la responsabilité de l'Organisateur, et l'Organisateur accepte de rembourser rapidement et intégralement à Chronometrage.com lesdites sommes sur demande. En tant qu'élément de l'agence limitée de recouvrement des paiements Chronometrage.com, Chronometrage.com déploiera des efforts commercialement raisonnables pour gérer la re-soumission desdits rejets de crédit et renversements pour le compte de l'Organisateur et l'Organisateur autorise par la présente Chronometrage.com à effectuer cela et accepte de déployer les efforts raisonnables pour coopérer avec Chronometrage.com lors de ladite re-soumission. Cependant Chronometrage.com n'est pas tenu d'effectuer la re-soumission pour les rejets de crédit Chronometrage.com estime non récupérables ou liés à une transaction susceptible d'être remboursée conformément à la politique de remboursement de l'Organisateur ou aux dispositions de la Section 4.4 (c) ci-après. En comprenant la nature des Règles des services de paiement (conformément à ce qui est stipulé ci-après) et la discrétion qui s'applique aux Services de cartes bancaires et aux formes alternatives de Cadres de paiement, les deux parties acceptent que la perte par Chronometrage.com de tout rejet de crédit sujet à une re-soumission de la part Chronometrage.com ne pourra en aucun cas limiter l'obligation de l'Organisateur à rembourser Chronometrage.com et ses affiliés en vertu du présent paragraphe.

(i) Devises.

Chronometrage.com ne fournit le Service de traitement des paiements Chronometrage.com que pour certaines devises et aux Organisateurs situés dans des endroits spécifiques. De plus, les Frais d'inscription à l'événement dans une devise ne peuvent être versés à l'Organisateur que dans la devise dans laquelle ils ont été collectés. Chronometrage.com ne fournit pas de services de change de devises. Enfin, d'autres options de paiement ou de modes de paiement peuvent être disponibles en fonction de la devise dans laquelle vous collectez les Frais d'inscription à l'événement et de votre localisation.

(j) Règles des Services de paiement.

Les Services de cartes bancaires et les formes alternatives de Cadres de paiement requièrent que vous vous conformiez à toutes les lois et réglementations applicables publiées par ces derniers de temps à autre (collectivement les « Règles des Services de paiement »). Nous sommes susceptibles de modifier la présente Entente marchand en relation avec des amendements apportés aux Règles des Services de paiement. En fonction des méthodes de paiements que vous avez choisies pour utiliser le Service EPP, vous pouvez être soumis à d'autres Règles des Services de paiements. Vous acceptez de vous conformer à toutes les Règles des Services de paiement applicables, en vigueur de temps à autre. Lesdites Règles des Services de paiement, incluent sans s'y limiter, une obligation de soumettre uniquement des transactions de bonne foi, et des limitations sur la manière dont vous utilisez les logos et les marques commerciales des Services de cartes bancaires. Les Règles des Services de paiement sont accessibles au public sur les sites web associés aux Services de carte de paiement et aux formes alternatives de Cadres de paiement

C.4.2. Remboursements.

(a) Politique et processus de remboursement.

Indépendamment de la méthode de paiement sélectionnée, l'Organisateur accepte de communiquer une politique de remboursement aux Participants associés à chaque événement publié sur les Services qui répond aux obligations de la Politique de remboursement des participants et d'administrer ladite politique conformément à ces conditions et aux Obligations de la Politique de remboursement des participants. Les Obligations de la Politique de remboursement des participants sont incorporées par renvoi dans Le présent accord de commercialisation. Tous les remboursements pour les transactions EPP doivent être effectués par le biais Chronometrage.com, sauf décidé autrement par Chronometrage.com. Pour les transactions EPP, l'Organisateur peut émettre des remboursements auprès des Participants directement par le biais des Services dans certaines fenêtres autorisées par nos Partenaires de traitement des paiements. Si le remboursement est effectué en dehors desdites fenêtres, il devra être effectué par Chronometrage.com. Chronometrage.com peut à son entière discrétion ne pas effectuer les remboursements, qui devront alors être effectués directement par l'Organisateur.

(b) Litiges relatifs aux remboursements.

Indépendamment de la méthode de paiement sélectionnée, tous les litiges relatifs

aux remboursements sont entre l'Organisateur et ses Participants. En cas de litige, Chronometrage.com peut tenter une médiation, mais au final, l'Organisateur est dans l'obligation de régler le différend. Nonobstant ce qui précède, en ce qui concerne les transactions EPP, Chronometrage.com a le droit d'effectuer des remboursements pour le compte de l'Organisateur conformément à ce qui est stipulé dans la sous-section (c) ci-après.

(c) Remboursements obligatoires.

Nonobstant ce qui précède, l'Organisateur autorise Chronometrage.com à effectuer des remboursements dans les situations suivantes (i) L'Organisateur autorise spécifiquement les remboursements à un moment donné (ii) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que des commandes en particulier doivent être remboursées en vertu de la politique de remboursement postée par l'Organisateur ou en vertu des Obligations de la Politique de remboursement des participants, y compris mais sans s'y limiter, celles requises dans le cadre de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi ou des Règles des Services de paiement ; (iii) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que la demande de remboursement, si non autorisée, mènera à un rejet de crédit Chronometrage.com estime non récupérable ; (iv) L'Organisateur n'a pas listé de politique de remboursement sur la page associée à l'événement et Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'un remboursement est raisonnable en vertu des circonstances ; (v) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que des commandes en particulier sont frauduleuses (ex : effectuées avec des cartes de crédit volées ou par le biais de transactions contraires au principe de bonne foi), ou (vi) Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'une commande a été passée deux fois. L'Organisateur autorise également Chronometrage.com à effectuer les remboursements de toutes les commandes (y compris celles associées à un autre événement) si (A) Chronometrage.com pense à son entière discrétion que l'Organisateur est impliqué dans des activités frauduleuses ou a fait des fausses déclarations ; (B) Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'il existe un risque important d'inexécution de la part de l'Organisateur en rapport en avec l'événement concerné ou des événements à venir ; (C) Chronometrage.com pense à son entière discrétion qu'il est probable que des plaintes, des demandes de remboursement, des renversements de transaction et des rejets de crédit se produisent en rapport avec un nombre important de commandes ; ou (D) Chronometrage.com pense à son entière que l'Organisateur est un Marchand interdit, qu'il a utilisé les Services pour effectuer des Transactions interdites ou pour gérer des Événements interdits ou que le manquement au versement des remboursements est susceptible d'engager la responsabilité civile Chronometrage.com. Comme toutes les ventes sont au final

effectuées par les Organisateur, l'Organisateur accepte par la présente de rembourser rapidement et intégralement Chronometrage.com et ses affiliés les demandes de remboursements effectuées par Chronometrage.com en vertu de la présente Entente marchand, sauf si la nécessité desdits remboursements est le résultat d'une négligence ou d'une conduite inappropriée Chronometrage.com. L'Organisateur reconnaît et accepte que lesdits rejets de crédit entraîneront des pertes pour Chronometrage.com au-delà du montant de la transaction sous-jacente et qu'en remboursant les transactions par anticipation d'un rejet de crédit, Chronometrage.com atténue lesdites pertes et leurs préjudices en rapport avec les manquements de l'Organisateur à l'égard de la présente Entente marchand.

C.4.3. Recours non exclusifs ; Taxes.

(a) Recours non exclusifs.

Dans l'éventualité d'un défaut de paiement par l'Organisateur de tout montant dû à Chronometrage.com en vertu des Conditions du service (y compris mais sans s'y limiter la présente Entente marchand) s'il est dû suivant un avis de retard de paiement délivré par Chronometrage.com, un tel montant sera majoré des intérêts calculés à partir de la date d'échéance du paiement en question et jusqu'à ce que le paiement complet ait été effectué, à un taux équivalant au moins à (i) un pour cent (1 %) par mois, calculé mensuellement ; et (b) au montant maximal autorisé par l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi. Dans l'éventualité d'un montant dû par l'Organisateur à Chronometrage.com en vertu des Conditions du service (y compris mais sans s'y limiter, Le présent accord de commercialisation) , Chronometrage.com peut, sans que cela limite ses autres droits et recours, dans la mesure permise dans le cadre de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi (A) retenir tous les montants dus à l'Organisateur, que ce soit pour un événement particulier ou pour tout autre événement que l'Organisateur liste par le biais des Services et utiliser le montant retenu pour compenser le montant dû par l'Organisateur à Chronometrage.com; et/ ou (B) envoyer une facture à l'Organisateur pour ledit montant dans la mesure où le solde restant à payer de l'Organisateur ne suffit pas à couvrir ces coûts, auquel cas l'Organisateur devra payer à Chronometrage.com le montant indiqué sur ladite facture dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement par l'Organisateur des montants dus à Chronometrage.com, Chronometrage.com se réserve le droit, à son entière discrétion, et sans que cela limite ses autres droits et recours, de suspendre ou de résilier l'inscription de l'Organisateur aux Services (notamment de tous les comptes appartenant à l'Organisateur).

(b) Frais de la collecte.

L'Organisateur accepte de rembourser rapidement et entièrement Chronometrage.com de tous les frais et dépenses engagés, y compris mais sans se limiter, les honoraires d'avocat raisonnables, encourus par Chronometrage.com pour la collecte des montants arriérés de l'Organisateur en vertu de l'Entente marchand, des Conditions du service ou autres.

(c) Taxes.

i. Vous êtes seul responsable de déterminer quelles taxes comme les taxes de vente, d'utilisation, sur la valeur ajoutée, de consommation, d'accise et autres taxes, droits, prélèvements et charges (collectivement, les « Taxes » s'appliquent à votre utilisation des Services et vous acceptez qu'il est de votre seule responsabilité de percevoir, verser et déclarer les montants corrects de toutes les Taxes aux instances gouvernementales concernées, même si Chronometrage.com vous fournit des outils et les calculateurs fiscaux qui vous aident à le faire. Chronometrage.com ne prétend pas et ne vous garantit pas que les outils ou les calculateurs fiscaux fournis, seront conformes à toutes les exigences fiscales auxquelles vous êtes assujetti, et que lesdits outils et calculateurs fiscaux entraîneront la perception et le versement de toutes les Taxes applicables, Taxes qui peuvent varier en fonction de la nature de votre évènement, la nature de votre statut fiscal (particulier, entité, entreprise, consommateur, etc.), votre lieu, le lieu où se trouvent vos Participants, les crédits et déductions dont vous pouvez bénéficier ou tout autre facteur, et vous acceptez par la présente de dégager Chronometrage.com de toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation des outils et/ou des calculateurs fiscaux. Aucun desdits outils ou calculateurs fiscaux ne pourrait être considéré comme un avis légal ou fiscal. Si vous percevez des Taxes sur les Services, lesdites Taxes seront traitées en tant que Frais d'inscription à l'évènement et Chronometrage.com vous versera lesdits montants en même temps que les Frais d'inscription à l'évènement. Si vous utilisez des outils ou des calculateurs fiscaux qui requièrent la saisie d'un numéro d'immatriculation fiscale, vous déclarez et garantissez que le numéro d'immatriculation fiscale que vous fournissez est correct. Chronometrage.com ne peut vous donner un avis légal ou fiscal, veuillez donc vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal sur les Taxes applicables. Dans le cas où une autorité gouvernementale exige Chronometrage.com paie des Taxes liées à votre utilisation des Services, vous acceptez d'indemniser intégralement dans les plus brefs délais Chronometrage.com desdites Taxes et de tous les frais, pénalités, intérêts et dépenses liés à ces Taxes.

ii. Pour être en conformité avec les règlements fiscaux de l'Union européenne («

UE »), Chronometrage.com doit (A) collecter la Taxe sur valeur ajoutée (« TVA ») auprès des Organismes sur les Frais de service Chronometrage.com des inscriptions ou des billets payants vendus sur ou par le biais du Site par des Organismes résidant dans l'UE mais n'ayant pas fourni à Chronometrage.com de numéro de TVA (« n° de TVA ») ; et (B) restituer ladite TVA collectée à l'autorité fiscale correspondante. Si vous fournissez votre n° de TVA, nous ne collecterons pas de TVA sur les Frais de service Chronometrage.com. Il est de votre entière responsabilité de vous assurer que le n° de TVA que vous fournissez à Chronometrage.com (si applicable) est exact, complet et au format adéquat. Vous reconnaissez que la déclaration inexacte ou la falsification de cette information pour vous soustraire au paiement de la TVA peut entraîner des amendes ou des poursuites pénales. Vous acceptez de rembourser rapidement et intégralement à Chronometrage.com tous les frais et les dépenses découlant d'une falsification ou d'une déclaration inexacte d'un n° de TVA sur le Site. Chronometrage.com n'oblige pas les Organismes à avoir un n° de TVA. Cependant, si vous êtes un Organisme résidant dans l'UE, et si vous n'avez pas de n° de TVA ou si vous ne nous fournissez pas un n° de TVA, alors Chronometrage.com collectera la TVA sur les Frais de service Chronometrage.com puis la restituera pour vous. Dans un souci de transparence, Chronometrage.com ne collecte pas et ne restitue pas la TVA sur les Frais de traitement des paiements Chronometrage.com ou sur le prix des billets ou des inscriptions que vous vendez sur ou par le biais du Site. Pour en savoir plus sur le processus de collecte et de restitution de la TVA par Chronometrage.com, veuillez consulter notre article [ici](#).

iii. Exception dans les cas repris dans la Section C.4.3 (ii), par ailleurs, en raison des règlements de l'IRS, si Chronometrage.com traite des transactions et vous verse des paiements (A) pour plus de vingt mille dollars (20 000 Euros) de ventes brutes et (B) pour plus de deux cents (200) transactions de commandes, pour chacun de ces cas pendant une année civile donnée et sur l'ensemble de vos comptes, Chronometrage.com est tenu de déclarer auprès de l'IRS (i) le montant brut des transactions pour lesquelles vous avez reçu des paiements pendant l'année civile et pour chaque mois de l'année civile, ainsi que (ii) votre nom, (iii) votre adresse et (iv) votre numéro d'immatriculation fiscale (« Vos informations fiscales »). Dans le cadre des règlements de l'IRS, Chronometrage.com est tenu soit (A) de recueillir vos Informations fiscales ; soit (B) d'établir que vous êtes une personne étrangère non assujettie aux taxes américaines, avant que vos comptes ne dépassent le seuil fixé à deux cents (200) transactions de commandes au total. Si vos comptes dépassent le seuil fixé de deux cents (200) transactions de commandes, vous acceptez de ne plus recevoir de paiements de la part Chronometrage.com jusqu'à ce qu'une des conditions (A) ou (B) ci-dessus soient remplies.

iv. Chronometrage.com se réserve le droit de retenir le paiement de tous les montants qui vous sont dus conformément à la présente et de disposer de ces derniers cela est exigé en vertu de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi, jugement ou ordonnance, et dans tous les cas conformément à ce qui a été défini par Chronometrage.com.

C.4.4. Entités commerciales.

De temps à autre, un ou plusieurs Services de cartes bancaires peuvent exiger que vous concluez une entente supplémentaire directement avec un de vos Partenaires de traitement des paiements ou avec le Service de carte bancaire concerné. Généralement cela s'applique si vos transactions dépassent cent mille dollars (100 000 Euros) dans le cadre d'un Service de carte bancaire en particulier sur une base annuelle, dans un lieu donné. Si vous pensez que votre compte est susceptible d'être assujéti à ladite obligation supplémentaire, nous vous fournirons une « Entente pour entité commerciale », que vous devrez accepter pour continuer à utiliser le Service EPP. Si vous n'acceptez pas que ladite « Entente pour entité commerciale », nous pourrions suspendre ou résilier votre compte ou transférer votre compte au FPP.

C.4.5 Déshérence.

Si votre compte n'a eu aucune activité pendant une certaine période déterminée par les lois sur les biens non réclamés (ex : déshérence) et si vous retenons des fonds associés à votre compte, alors nous vous enverrons les avis requis par les lois applicables. Si vous ne réclamez pas les fonds dans la période qui vous a été notifiée, nous les transmettrons à l'autorité gouvernementale concernée conformément aux lois applicables.

C.5. Marchands interdits ; Événements interdits ; Transactions interdites

C.5.1 Marchands interdits.

En vous inscrivant aux Services et en acceptant la présente Entente marchand, vous déclarez et affirmez que :

(a) vous ne vous situez pas dans, que vous n'êtes pas un ressortissant ou un résident d'un pays contre lequel les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union européenne, l'Australie, ou le Canada a voté un embargo sur des biens et/ ou des services du même type que les Services (« Pays visés par des mesures restrictives »)

(b) vous n'êtes pas une personne ou une entité, sous le contrôle de, ou affilié à, une personne ou une entité (i) qui apparaît sur la liste des ressortissants spécifiquement désignés du Bureau du contrôle des avoirs étrangers des États-Unis, la liste des personnes étrangères violant des sanctions relatives à l'Iran et à la Syrie ou la liste du conseil législatif de la Palestine ; (ii) qui apparaît sur la liste d'exclusion des organisations terroristes des États-Unis ; (iii) qui apparaît sur la liste des personnes ou d'entités refusées, ou autrement désignées comme non-vérifiées par le Bureau de l'industrie et de la sécurité (iv) qui apparaît sur la liste consolidée des objectifs publiés par le Trésor britannique ; (v) qui apparaît sur la liste consolidée du Ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce ; (vi) qui est soumise à des sanctions dans tout autre pays ; et

(c) vous n'êtes pas un marchand listé dans la base de données des marchands éliminés MasterCard MATCH ou dans le fichier des marchands éliminés Visa et votre droit d'accès à tous les services de cartes bancaires et toutes les formes alternatives de cadres de paiement n'est actuellement pas révoqué ou suspendu.

Si vous entrez dans l'une des catégories mentionnées précédemment, conformément à ce qui a été déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion, vous êtes un « Marchand interdit ».

C.5.2 Événements interdits.

Vous n'êtes pas autorisé à publier des événements sur les Services qui :

(a) enfreignent ou facilitent la violation des lois locales, étatiques, provinciales, nationales applicables, ou de tout autre règlement, loi.

(b) seraient interdits conformément aux Règles des services de paiement ;

(c) sont organisés dans des Pays visés par des mesures restrictives; et

(d) intègrent des Contenus (conformément à ce qui est défini dans les Conditions d'utilisation) susceptibles d'enfreindre les Conditions d'utilisation, y compris mais sans se limiter la Section 8.1 des Conditions d'utilisation.

Si un événement entre dans l'une des catégories mentionnées précédemment, conformément à ce qui a été déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion, ledit événement est un « Événement interdit ».

C.5.3 Transactions interdites.

Vous ne pouvez pas utiliser le Service EPP pour traiter les transactions suivantes et vous déclarez et certifiez que vous n'enverrez pas pour traitement par le biais des Services :

(a) toute transaction susceptible d'enfreindre les Règles des services de paiement ;

(b) toute transaction de nature frauduleuse ou criminelle ;

(c) toute transaction susceptible de constituer une « Transaction visée par des mesures restrictives » conformément à ce qui est défini par l'UIGEA ou Regulation GG, (la Loi des États-Unis de 2006 sur le contrôle de certaines transactions et opérations illégales) ; et

(d) toute transaction susceptible de constituer un envoi d'argent à un tiers pour des raisons autres que l'achat de bonne foi de billets ou d'inscriptions à, ou la sollicitation de dons pour, des événements, ou la vente d'articles en rapport avec lesdits événements.

Si une transaction entre dans l'une des catégories mentionnées précédemment, conformément à ce qui a été déterminé par Chronometrage.com à son entière discrétion, ladite transaction est une « Transaction interdite ».

C.5.4 Recours.

Si Chronometrage.com découvre que vous êtes un Marchand interdit, que vous avez publié un Événement interdit et/ ou que vous avez essayé de traiter ou avez traité une Transaction interdite, alors Chronometrage.com peut être amené à prendre les mesures suivantes à son entière discrétion en plus de tous les autres recours dont Chronometrage.com dispose en vertu de la loi et des Conditions du service :

(a) suspendre ou résilier votre compte Chronometrage.com;

(b) modifier, réviser ou supprimer un Événement interdit, en tout ou partie ;

(c) bloquer, annuler ou rembourser certaines ou l'ensemble de vos transactions ;

(d) mettre en attente certains ou l'ensemble des fonds associés à votre compte dans la mesure requise dans le cadre de l'application des lois locales, étatiques, provinciales, nationales, ou de tout autre règlement, loi, jugement ou ordonnance.

(e) vous référer, vous-même, vos événements et/ ou vos transactions et les informations relatives à ces derniers éléments à nos Partenaires de traitement des paiements, aux Services de cartes bancaires et aux formes alternatives de Cadres de paiement et/ ou aux organismes d'application de la loi locaux concernés pour que des mesures d'exécution supplémentaires soient prises.

C.6. Déclarations et garanties.

En plus des déclarations et des garanties contenues dans la présente, vous déclarez et reconnaissez que (a) si vous représentez une entité, ladite entité est dûment organisée, a une existence valable et est en règle en vertu des lois de l'État, de la province ou du pays dans lequel elle a été formée ; (b) vous-même, ou l'entité que vous représentez (si applicable), avez toute l'autorité requise pour conclure la présente Entente ou pour effectuer les transactions envisagées par la présente ; (c) la signature et l'exécution de la présente Entente par vous-même ou si vous représentez une entité, par l'entité que vous représentez, ne constituera pas une infraction ou un manquement vis-à-vis des lois locales, étatiques, provinciales, nationales applicables, ou de tout autre règlement, loi, jugement ou ordonnance, ou tout autre entente dans laquelle vous êtes une partie, y compris mais sans se limiter, toute autre entente pour la vente de billets ou d'inscriptions ; et (d) si vous représentez une entité, vous détenez tous les droits, les pleins pouvoir et la qualité pour lier ladite entité aux présentes modalités et conditions.

C.7. Résiliation.

En plus de notre droit à résilier votre utilisation des Services conformément aux Conditions d'utilisation, Chronometrage.com peut résilier la présente Entente marchand et votre droit à utiliser les Services pour créer, promouvoir et encaisser le produit des ventes d'un événement payant (a) si vous enfreignez ou ne respectez pas les dispositions de la présente Entente marchand ; ou (b) si nos Partenaires de traitement des paiements et/ ou les Services de cartes bancaires ou les formes alternatives de Cadres de paiement résilient notre droit à fournir le Service EPP ou notre droit à accepter les paiements par le biais du Service EPP à leur entière discrétion.